

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

biibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

405

Prose Com. No 5

LE
CANADIEN
 ET
SA FEMME.

QUE veut dire ce commandement ou ce tirage au Sort ?

ANDRE.

Cela veut dire que chaque païs a sa Milice pour sa propre défense.

BRIGITTE.

Nous ne sommes donc pas pour aller hors de notre pays attaquer les étrangers chez eux ?

ANDRE.

Certainement, ma chere Brigitte; ce n'est que pour nous garder en bon ordre et nous défendre dans notre Province.



(2)

BRIGITTE.

Pourquoi donc il y a environ vingt ans les Bostonnois vinrent armés ici sur nos terres ?

ANDRE.

C'étoit pour nous embrouiller dans leur querelle, et attirer la guerre de chez eux chez nous, ensuite se rendre nos maîtres. —

BRIGITTE.

On dit que des Etrangers vouloient venir ici l'Automne et le Printems derniers — Est-ce qu'ils n'étoient pas bien chez eux ?

ANDRE.

Pas si bien que nous sommes ici, et puis ce sont des ambitieux qui font des Projets contre nous.

BRIGITTE.

On dit pourtant que ce sont de bonnes Gens, et qu'ils ne veulent pas nous faire de Mal.

AN-



ANDRE.

S'ils sont bons qu'ils restent chez eux ; qu'ils cultivent tranquillement leurs terres ; nous ne voulons pas y aller les attaquer. S'ils venoient armés ici, ils auroient beau me dire, qu'ils sont doux comme des Moutons, je m'en mesferois comme des Loups !

BRIGITTE.

Est-ce qu'ils viendroient armés, eux qui nous disent de ne pas prendre les armes ?

ANDRE.

Ha ! ma chere Brigitte, tu ne connois pas encore leur allure. Je te dis que ce sont des jaloux de notre tranquillité. et des turbulents !

BRIGITTE.

Il faut, mon mari, faire notre possible pour rester tranquilles et culti-

ver bien notre terre, comme nous avons fait depuis trente quatre ans.

ANDRE.

Tu as raison ; mais comment faire pour s'assurer de rester tranquille ?

BRIGITTE.

On ne remue point ; que chacun reste dans sa maison.

ANDRE.

Mais s'ils viennent armés, ils se remueront ; ils nous prendroient l'un après l'autre, et s'ils prenoient nos forts et nos Villes, ils feroient enfin de nous tous ce qu'ils voudroient.

BRIGITTE.

He bien ! s'ils s'entendent entre eux, nous qui vivons en Canada, nous devrions être tous d'accord comme une famille, et dire à ces Remuants qu'ils restent chez eux comme nous voulons rester tranquilles chez nous.

AN-

ANDRE.

Tu as bien raison. si nous leur faisons dire cela au serieux, ils n'oseroient pas venir ici ; ce seroit le vrai moyen de rester tranquille et d'éviter souvent les Commandemens, la Guerre et la Misère.

BRIGITTE.

Ils disent qu'ils veulent venir se battre pour nous rendre plus heureux.

ANDRE.

Qu'est-ce qui les tourmente donc ? qu'ils se battent chez eux, ils ne briseroient pas nos clôtures. Il sont bien zélés pour les autres ; cela seul me les rend suspects.

BRIGITTE.

Les Bostonnois ne nous firent pourtant pas de mal en l'année 1775.

ANDRE.

Tu oublis donc le trouble qu'ils nous causerent. Si deux cents Cana-

na-

nadiens seulement avoient été les guetter et les arrêter à la Beauce, nous ne les aurions pas logés et nourris en partie pendant six mois, pour leur Argent de Papier.

BRIGITTE.

Mais ils n'ont pas pillé ni brûlé nos Maisons de Campagne.

ANDRE.

Je crois bien, ils faisoient les Agneaux ; en attendant ils ont causé la Ruine des fauxbourgs St. Jean et St. Roch. S'ils avoient pris la Ville de Quebec, alors ils auroient bien changé de Ton.

BRIGITTE.

Cela a bien tourné pourtant.

ANDRE.

Oui, parceque la Ville s'est bravement défendue, et cela nous a gagné depuis au moins vingt ans de tranquillité.

BRI-



BRIGITTE.

Ils nous font dire par des coureurs de côte, que nous ne sommes pas Libres.

ANDRE.

Libres, nous le sommes je t'assure — Quoique nous soions en Milice comme eux, nous n'attaquons pas les autres chez eux. Nous nous marions quand nous voulons ; nous labourons nos terres sur le sens qui nous fait plaisir ; nous les vendons ou échangeons, ainsi que nos denrées, aussi chères que nous pouvons -- Nous envoyons de notre Bled vendre aux Etrangers hors de notre pays, nous ne sommes pas forcés comme eux de prendre en payement de la Monnoie de papier, et nous allons à l'Eglise qui nous plait. —

BRIGITTE.

Ils disent qu'ils se battent pour la Liberté.

AN-

ANDRE.

C'est qu'ils n'étoient pas dans leur pays gouvernés si doucement, que nous le sommes depuis long-tems dans le nôtre. Je suis assez libre et content ; je ne voudrois pas me battre pour le devenir d'avantage.

BRIGITTE.

Qu'entend t'on par la Liberté ?

ANDRE.

C'est qu'après avoir obéi à la Loi et au Gouvernement de son païs, chacun fait après ce qui lui plait, pourvu qu'il ne fasse tort à personne.

BRIGITTE.

Ils cherchent peut-être le vrai bonheur.

ANDRE.

Il n'y en a pas dans ce Monde. Ma chere petite femme, la Liberté est une chimère quand on n'a pas l'Esprit de s'accorder dans son païs, et qu'on

qu'on a la manie d'attaquer les nations qui vivent tranquilles chez elles.

BRIGITTE.

Quand voit-on la bonne Liberté ?

ANDRE.

Je te l'ai dit; c'est lorsque ceux du pais font en paix; qu'il y a bon ordre et obéissance aux Loix, ou qu'ils se défendent tous en union contre ceux qui viennent les brouiller.

BRIGITTE.

Ils nous font dire aussi que par notre alliance ou nos conventions, on nous a promis de nous laisser neutres.

ANDRE.

Ce n'est pas vrai. Quelqu'un vou-
lut demander à être neutre; mais
l'article 41 de la Capitulation générale
porte que nous devenions dès-
lors sujets du Roi. C'étoit tout sim-

B

ple;

ple ; elle nous accorde le libre exercice de notre Religion et nos Terres, nous devons donc les Défendre en bons Citoyens.

BRIGITTE.

Si nous pouvions trouver quelq'un qui se batteroit pour nous ailleurs et gratis ; ce ne seroit pas si mal.

ANDRE.

Qui veux tu qui le fasse de bonne foi ? ma pauvre Brigitte, tu fais des Chateaux en Espagne.

BRIGITTE.

Ils disent que ce Tirage au Sort va nous faire Soldats.

ANDRE.

Qui oseroit nous faire soldats malgré nous. Le Roi ne le voudroit et ne le peut pas faire. Je te ferois dire par notre Gouverneur et tous ses Officiers, que les Soldats toujours en regiment, ne se font que de ceux qui
veu-

veulent eux mêmes s'engager volontairement dans les Troupes.

BRIGITTE.

Je ne ferois plus inquiete, si notre Général me disoit cela.

ANDRE.

On lui parle aisément. S'il connoissoit quelqu'un qui te soutiendrait qu'il veut ou peut me faire Soldat malgré moi, je suis certain qu'il le regarderoit comme un trouble Repos Public. Suis-je Soldat pour avoir servi comme un citoyen en Milice il y a quarante ans ? Suis-je Soldat pour avoir été il y a trente ans audeffus de Montreal, et que nous fimes la Paix avec les Sauvages ? Les Bourgeois qui ont défendu la Ville de Québec n'en font pas plus Soldats !

BRIGITTE.

Est-ce qu'il n'y a pas de Loi qui punisse les menteurs qui troublent

L'Esprit des bonnes Gens de Campagne ?

ANDRE.

Il y en a des Loix chez toutes les Nations; autrement tout seroit en désordre.

BRIGITTE.

Pourquoi ne pas commander au lieu de faire tirer au Sort ?

ANDRE.

Tu ne fais pas attention, Brigitte; notre Gouverneur pour le Roi a le droit de commander selon notre besoin; mais il a donné ordre de laisser la liberté aux Garçons de tirer entr'eux au Sort, pour éviter aux Officiers de Milice l'embarras ou l'injustice de commander Pierre plutôt que Jacques; ensuite chacun aura son tour.

BRIGITTE.

C'est pourtant bien cela, et voilà long-tems qu'il nous commande dou-

doucement. Mais on dit qu'il y a beaucoup de nos Garçons commandés.

ANDRE.

Pas le quart ; encore je crois que ce n'est que par précaution ; peut-être pour montrer à l'ennemi que nous voulons nous défendre sur le Bord de notre país.

BRIGITTE.

On dit que ce Sort est pour envoyer nos hommes hors de la Province ou dans les Batiments, peut-être aux Isles.

ANDRE.

Voila encore un de leurs Menfonges. Je te dis que je te ferai lire la Capitulation à Québec quand tu voudras. L'article 39 assure que les Canadiens resteront en Canada, et ne pourront être portés ni transmigrés en Angleterre ni en d'autres país ou
Co-

Colonies. L'article n'a excepté que les malheureux Acadiens, parcequ'ils s'étoient révoltés contre les Loix, leurs promesses et les Ordres.

BRIGITTE.

On dit que l'Ordonnance de 1787 regle ce commandement de Milice, et qu'on peut garder de nos hommes pendant deux ans en service, sans les payer, tandis que les autres restent tranquilles à travailler chez eux à leur profit.

ANDRE.

C'est trop de tems et peu de Salaires, mais notre Gouverneur, le Conseil, et nos Représentants viennent de faire une meilleure Loi, que tu vas voir imprimée en peu de jours.

BRIGITTE.

Que dit-elle donc cette Loi?

ANDRE.

Elle ordonne que celui qui marchera comme Milicien, ne sera pas tenu en service pour plus d'un an, et moins

moins de tems s'il n'est pas nécessaire ; qu'il sera bien nourri et payé comptant. Les Seigneurs ni leurs Domestiques ne seront plus exempts, chacun pourra mettre un homme à sa place ; et si un Officier de Milice maltraite un Milicien, il sera cassé par une Cour, où un Officier de Troupe ne pourra pas s'en mêler. La Loi nous protégera.

BRIGITTE.

Mais si un simple Milicien a le malheur en défendant son pays de laisser sa femme veuve, quelle ressource ?

ANDRE.

Ils viennent d'y penser. Elle aura une Pension en argent sonnante, sa vie durant. Si elle remarie ou meurt, ce sera pour ses Enfants audeffous de seize ans. Et si quelqu'un est estropié hors de travail, il sera soigné, et
il

il aura aussi une pension en argent, chaque année jusqu'à la fin de ses jours.

BRIGITTE.

Ce n'est donc pas si mal qu'on nous le disoit. Mais pourquoi commencer par commander les Garçons plutôt que les Hommes mariés ?

ANDRE.

Parceque cela dérange moins les familles. C'est l'usage et la raison dans le besoin, et puis les Garçons qui n'ont pas encore dix huit ans restent pour aider ceux de quarante cinq ans à faire les travaux de nos terres.

BRIGITTE.

Mais Joseph notre Garçon vouloit bientôt se marier; ce Commandement va le retarder.

ANDRE.

Il peut se marier s'il veut. Quand j'étois Garçon j'ai bien fait mon tour
de

de Service ; je chantois la Belle Françoisise *alougué*. Chacun est Garçon avant de se marier. et nous autres mariés nous aurons notre tour de service, sans nuire à nos Recoltes tant qu'on pourra ; car il faut toujours du pain.

BRIGITTE.

Tes Raïsons me tranquillisent.

ANDRE.

Dis moi donc, chere Brigitte, qui t'avoit fourré tous ces mensonges et ces inquiétudes dans l'Esprit.

BRIGITTE.

On est si peu habitué à ces Commandements, et puis ces Rodeurs de Campagne avec leurs nouvelles, nous rendront foux, si on les laisse faire.

ANDRE.

Pourquoi écouter des inconnus ? n'avons nous pas parmi nous des Pères de famille, qui ont servi en Milice et
des

des Hommes qui savent lire dans l'histoire, les Loix et les gros livres, qui ont coutume de débrouiller nos affaires, et à qui nous pouvons nous consulter? Ils ont intérêt comme nous à défendre notre païs.

BRIGITTE.

Tu as bien raison, mon cher mari, et je suis d'avis que notre fils Joseph dise au Capitaine de Milice que dans quatre jours il fera prêt à partir au premier avis.

ANDRE.

C'est le mieux, ma chere petite femme; tiens voilà Joseph, voyons ce qu'il va dire—Hé bien! que dis-tu notre fils?

JOSEPH.

Je vous ai entendu: Je veux obéir et servir Dieu, mon Roi et mon Païs. Je ferai mon devoir comme vous mon père; vous et bien d'autres en font bien revenus.

